

**Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acteRéservé
au
Moniteur
belge

09051572

MONITEUR BELGE

02-04-2009

BELGISCH STAATSBLAD

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0207.314.041**Dénomination**(en entier) : **COMMUNE DE TUBIZE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Administration publique

Siège : Grand Place, 1 à 1480 TUBIZE

Objet de l'acte : Régie communale autonome "Economie, Sports, Culture et Loisirs" - collège des commissaires - désignation du commissaire membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant à huis clos,

Revu sa décision du 26 février 2007 portant sur la désignation des membres des organes de gestion;

Considérant l'article 34 des statuts de la régie communale autonome "Economie, Sports, Culture et Loisirs" (dite Régie des Infrastructures - RDI) qui prévoit la désignation de 3 commissaires au collège des commissaires, dont notamment un commissaire doit être membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises;

Considérant le marché de service initié en date du 7 mars 2007 en vue de désigner le commissaire-réviseur de la RDI, qui conclut que l'offre de M. Philippe BERIOT de 1400 Nivelles est la plus intéressante;

Sur proposition du Collège échevinal;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1: de désigner M. Philippe BERIOT, Allée Franz Dewandelaert, 11 à 1400 Nivelles en qualité de commissaire, membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises, au sein du collège des commissaires de la RDI;

Article 2: de communiquer la présente délibération aux membres du conseil d'administration, au collège des commissaires et à l'intéressé.

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire (s) Voiry

Le Président(s) Langendries

Pour extrait conforme le 4 mars 2009

PAR ORDONNANCE:Le secrétaire communal,
E. LAURENTLe Bourgmestre,
R. LANGENDRIESMentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature